

Bon No: 001004148		1ere Gachée: 08:55 (1) Quantité: 5.00 m3			Date: 25/09/2026 référence commande(2):		Zone: Véhicule: 54782 54782 01 SGTM							
client: 93 chantier: 5		Sgtm/Stade Larbi Ben M'ba Dalle incliné			Sgtm/Stade Larbi Ben M'barek Dalle incliné		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 08:54		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale			ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton C30/37 XS1		désignation(6)(8) 01		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax				
ciment(type et classe) CPJ55				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)						
appellation commerciale C30/37 XS1 Propriétés particulières spécifiées														
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
					VISCOFLOW				NOM:					
									signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:												signature:		

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN